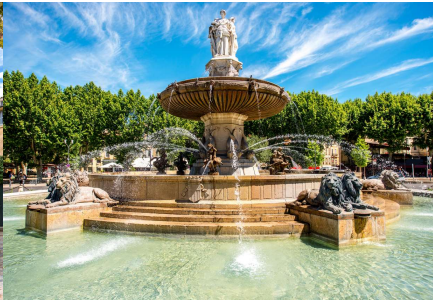




LES VOYAGES

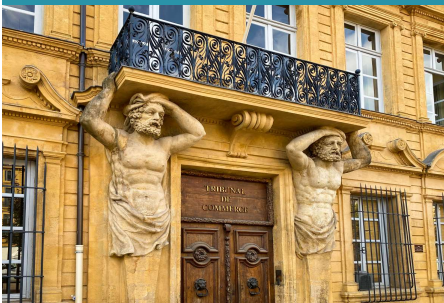
La Libre



Festival Lyrique d'Aix-en-Provence



La Libre Musique, du 7 au 10 juillet 2024




Preference

Preference Travel Team

Lic. A 1652

Rue des Francs, 79 bte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

Votre Conférencier



Stéphane Colin a étudié l'histoire de l'art à l'université de Liège, et la musique aux conservatoires de Liège et de Mons. Il est attaché au service pédagogique du MIM, Musée des Instruments de Musique de Bruxelles. Il est également chargé du cours d'acoustique spécifique et facture instrumentale à l'IMEP, Institut supérieur de musique de Namur. Alliant sa passion pour la musique et l'art, il est aussi occasionnellement guide-conférencier pour des destinations culturelles et musicales, notamment lors de festivals. C'est un habitué du festival d'Aix-en-Provence, une ville dont il vous dévoilera la beauté à travers de petites et grandes histoires tout en vous présentant les spectacles prévus au programme.

Le Festival d'Aix en Provence, né en 1948, s'est imposé comme l'un des grands rendez-vous de la saison lyrique. Une collaboration étroite entre metteurs en scène et chefs d'orchestre, la programmation de grands compositeurs et des distributions de premier ordre sont les clés de son succès. Cette année, le festival célèbre le centenaire de la disparition de Puccini en programmant sa tragédie japonaise *Madama Butterfly* et fait entendre la tonalité française avec *Pelléas et Mélisande* de Debussy. Sans oublier le théâtre musical avec un fascinant diptyque contemporain de Peter Maxwell Davies et György Kurtág.

Un séjour lyrique qui s'accorde avec la découverte d'Aix, ville d'eau et ville d'art, la belle cité des Comtes de Provence et la ville natale de Paul Cézanne. Une balade inédite guidée par Stéphane Colin, musicien et historien d'art qui vous fera découvrir pas à pas, les ruelles du Vieil Aix, l'intimité des élégants hôtels particuliers, les magnifiques jardins, sans oublier une excursion dans la campagne provençale jusqu'à l'abbaye cistercienne de Silvacane.

Le rendez-vous de l'été à ne pas manquer !

Les plus de ce voyage :

- Vols au départ de Bruxelles à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines
- Un programme varié proposant des visites culturelles et des concerts
- Deux opéras et un théâtre musical avec des places en 1ère catégorie
- La visite privée de l'hôtel d'Olivary
- La visite de l'abbaye de Silvacane, joyau de l'art cistercien
- Les visites culturelles et les conférences de Stéphane Colin, historien de l'art et contrebassiste
- Des écouteurs pour le confort des visites
- Un hôtel de charme dans le centre d'Aix
- **RÉDUCTION : prix préférentiel pour toute inscription avant le 15/02 (- 125 €/pers.)**

PROGRAMME :

BRUXELLES → MARSEILLE – AIX-EN-PROVENCE

DIMANCHE 7 JUILLET

En matinée, envol de Bruxelles à bord de la compagnie aérienne Brussels Airlines en direction de Marseille. Arrivée à l'aéroport de Marseille-Provence et transfert vers Aix en Provence (33 km).

Installation à l'hôtel.

Déjeuner libre.

Ville d'eau, ville d'art, Aix-en-Provence a forgé son image sur cette double identité : le murmure de ses fontaines rappelle qu'elle est une ville thermale depuis le II^e s. av. J.-C. ; la richesse de son patrimoine témoigne de son Âge d'or sous le Roi René au XV^e s., puis au XVII^e s. lorsque fleurissent les splendides demeures des 'gens de robes'. Première découverte de la ville sous forme de promenade à pied.

C'est sur le **Cours Mirabeau** qu'on peut goûter l'art de vivre aixois. Hôtels particuliers élégants en pierre dorée, fontaines et terrasses de café s'égrènent le long de cette vaste allée ombragée de platanes. Le long de ce 'cours à carrosses' aménagé au XVII^e s. à la place des remparts, les juristes et les magistrats aixois se firent construire de splendides demeures aux balcons sculptés en pierre ou fer forgé. De la Fontaine Moussue coule une eau thermale à 18°C, tandis que la statue du Roi René se dresse au centre de la place Forbin près de la belle chapelle des Oblats.



Nous gagnerons ensuite le **Théâtre du Jeu de Paume**, un magnifique théâtre à l'italienne inauguré en 1756, pour assister à 17 h au spectacle **Songs and Fragments** de **Peter Maxwell Davies et György Kurtág**.

Peter Maxwell Davies - *Eight Songs for a Mad King* (1969), théâtre musical pour voix d'homme et ensemble.

György Kurtág - *Kafka-Fragmente* (1987) théâtre musical pour soprano et violon sur des textes de Franz Kafka opus 24.

Direction musicale : Pierre Bleuse

Mise en scène : Barrie Kosky

Orchestre : Ensemble Intercontemporain

Avec : Johannes Martin Kränzle et Anna Prohaska

Places en 1^{ère} catégorie

Dîner inclus près de l'hôtel.

Nuit à l'**hôtel des Augustins 3* de charme** (ou similaire).

Admirablement situé à proximité du Cours Mirabeau, entre le Vieil Aix et le quartier Mazarin, cet hôtel occupe un monument historique, l'ancienne chapelle du Couvent des Grands Augustins construit au XV^e s. et en partie démantelé lors de la Révolution Française. Les 28 chambres élégantes et cosy sont équipées de tout le confort moderne. Le petit déjeuner est servi sous forme de buffet.



AIX-EN-PROVENCE – SILVACANE – JARDIN D'ALBERTAS

LUNDI 8 JUILLET

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ en car vers la colline des Lauves d'où l'on découvre le superbe panorama sur la montagne Sainte-Victoire, immortalisée inlassablement par Paul Cézanne. Visite de l'**Atelier de Cézanne**.

Paul Cézanne (1838-1906) avait fait construire cet atelier entouré d'un jardin pour y trouver le calme, la solitude et la belle lumière. De 1902 jusqu'à sa mort, il y travaille tous les jours et y peint notamment les *Grandes baigneuses* exposées au Musée Granet. On y découvre son univers familier, écrits, chevalets et objets qui ont inspiré ses compositions.

Continuation vers l'**Abbaye de Silvacane** (30 km).

C'est dans une forêt de roseaux (*sylva cana* en latin) que les moines cisterciens de Saint-Victor de Marseille choisirent de s'établir. L'église et son cloître roman datant des XII^e et XIII^e s. ainsi que les bâtiments conventuels sont d'une très grande sobriété, en totale symbiose avec le cadre bucolique provençal.



Déjeuner inclus à La Roque d'Anthéron.

L'après-midi, départ vers Bouc-Bel-Air et les **Jardins d'Albertas** (40 km) situés au sud d'Aix-en-Provence.

Ces magnifiques jardins créés pour le marquis d'Albertas ont conservé, quasi intacte, leur composition du XVII^e s. Ils marient harmonieusement la tradition de la Renaissance italienne (terrasses, statues, grotte artificielle, jets d'eau) avec l'esprit des jardins à la française de Le Nôtre (perspectives, parterres de buis et d'ifs, bassins).

Retour vers l'hôtel.

Conférence sur Giacomo Puccini.

Après le dîner libre, départ à pied vers le **Théâtre de l'Archevêché** pour assister à 21h30 à **l'opéra MADAMA BUTTERFLY** de **Giacomo Puccini**.

Tragédie japonaise en trois actes, créée en 1904 au Teatro Alla Scala de Milan

Direction musicale : Daniele Rustioni

Mise en scène : Andra Breth

Chœur et orchestre : Opéra de Lyon

Avec : Ermonela Jaho, Adam Smith, Mihoko Fujimura, Lionel Lhote, Carlo Bosi, Inho Jeong, Kristofer Lundin, Albane Carrère, Kristjan Johannesson

Places en 1ère catégorie.

Retour à l'hôtel à pied.

Nuit à l'hôtel des Augustins.

AIX-EN-PROVENCE

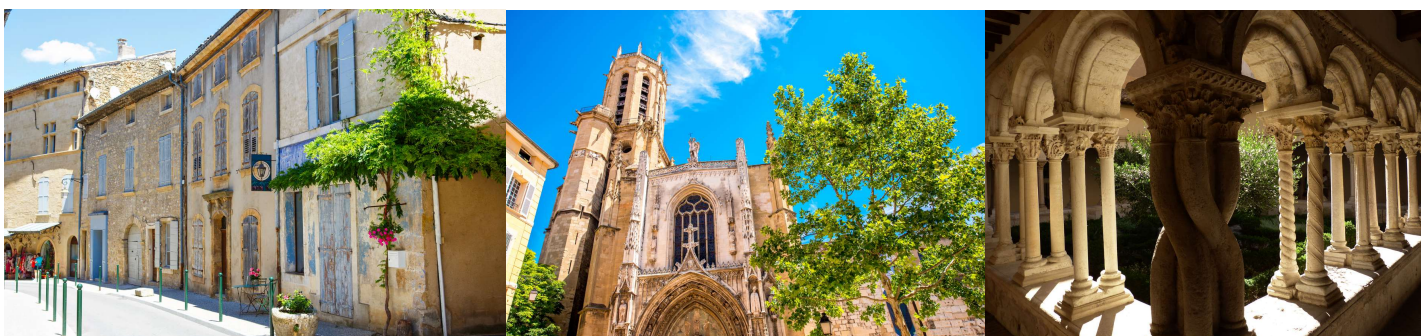
MARDI 9 JUILLET

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour une promenade à pied dans le **Vieil Aix** animé par ses marchés aux fleurs et aux primeurs.

En 1182, Aix devient la résidence des Comtes de Provence. La ville médiévale se développe autour de trois pôles : le palais comtal, la cathédrale Saint-Sauveur et de nouveaux quartiers artisanaux et marchands. La ville devient un foyer de création artistique sous le roi René et la reine Jeanne.

Visite de la cathédrale Saint-Sauveur et de son magnifique cloître roman.



Construite au XII^e s. à l'emplacement du forum antique et, selon une légende sur les fondations du temple d'Apollon, la **cathédrale Saint-Sauveur** est un assemblage des styles roman, gothique, Renaissance et baroque. Son **cloître** est une merveille de l'art roman avec ses colonnettes jumelées aux chapiteaux historiés.

Sur la **place de l'Hôtel de ville**, on verra l'Hôtel de ville édifié en 1655 par un architecte parisien, tandis que la façade de l'ancienne Halle aux grains montre un fronton sculpté représentant Le Rhône et la Durance.



Déjeuner libre.

A partir de 1645, la ville s'agrandit à l'initiative de l'archevêque Michel Mazarin qui donne son nom au **quartier Mazarin**, zone résidentielle la plus prestigieuse d'Aix. On y trouve le plus grand nombre d'hôtels particuliers assortis de magnifiques jardins tels l'Hôtel de Caumont et l'Hôtel Gallifet.

Visite du musée Granet.

Logé dans l'ancien **palais de Malte**, il présente des collections d'archéologie et une belle sélection de peintures des écoles françaises, nordiques et italiennes du XIV^e au XVIII^e s. et, bien sûr, une salle entière consacrée à l'enfant du pays, **Paul Cézanne**. L'art moderne est aux cimes de la **chapelle des Pénitents blancs**, avec un ensemble d'œuvres des impressionnistes et post impressionnistes, Renoir, Van Gogh, Degas, jusqu'aux artistes majeurs du XX^e s.: Bonnard, Picasso, Braque, Dufy, Léger, Klee...

Visite privée avec le propriétaire de l'**Hôtel d'Olivary**.

C'est l'occasion unique de visiter les salons et les salles de réception d'un hôtel particulier aixois habité par la même famille depuis plus de 200 ans. Dessiné en 1656 par Jean Daret, l'hôtel possède un vaste jardin à la française de 700 m².

Après le dîner inclus, départ à pied vers le **Grand Théâtre de Provence**, une vaste salle de concert moderne inaugurée en 2007, conçue comme un ensemble de terrasses superposées ouvrant sur la ville et la Montagne Sainte-Victoire.

A 20h, représentation de l'**opéra PELLEAS et MELISANDE** de **Claude Debussy**.

Drame lyrique en cinq actes et douze tableaux d'après Pelléas et Mélisande de Maurice Maeterlinck (1902).

Direction musicale : Susanna Mälkki

Mise en scène : Katie Mitchell

Chœur et orchestre : Opéra de Lyon

Avec : Huw Montague Rendall, Julia Bullock, Laurent Naouri, Vincent Le Texier, Lucile Richardot, Emma Fekete.

Places en 1ère catégorie.

Nuit à l'hôtel des Augustins.

AIX-EN-PROVENCE – MARSEILLE → BRUXELLES

MERCREDI 10 JUILLET

Petit déjeuner à l'hôtel.

Temps libre.

En milieu de matinée, départ en car pour suivre la **route Cézanne** jusqu'au village du Tholonet afin de découvrir les paysages de pinèdes, terres rouges, vignes et un autre profil de la Montagne Sainte-Victoire.

Continuation vers Marignane et l'aéroport de Marseille-Provence pour les formalités d'enregistrement.

Déjeuner libre à l'aéroport.

En début d'après-midi, vol direct vers Bruxelles avec la compagnie aérienne Brussels airlines.

– FIN DE VOTRE VOYAGE –

REMARQUES IMPORTANTES :

LES PLACES POUR LE FESTIVAL SONT TRES DEMANDEES – AFIN DE GARANTIR LA DISPONIBILITE, IL EST IMPORTANT DE S'INSCRIRE DES QUE POSSIBLE SI LE PROGRAMME VOUS INTERESSE ET CERTAINEMENT AVANT LE 15 FEVRIER 2024 (CECI VOUS PERMETTRA EGALEMENT DE BENEFICIER DU PRIX PRESTO).

LE PROGRAMME DU FESTIVAL EST DONNE SOUS TOUTE RESERVE DE MODIFICATION PAR LES ORGANISATEURS ET MUSICIENS. A NOTER QUE LE THEATRE DE L'ARCHEVECHE EST UN THEATRE EN PLEIN AIR. EN CAS DE PLUIE, LES PLACES SONT REMBOURSEES UNIQUEMENT S'IL PLEUT AVANT LA MOITIE DE L'OPERA. TOUTEFOIS, IL EST TRES RARE D'AVOIR DE LA PLUIE EN JUILLET A AIX.

A NOTER QUE LES DEPLACEMENTS DANS LA VILLE D'AIX SE FONT A PIED. LES CARS DE TOURISME ONT TROIS SITES DE DEPOSE.

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEUR CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

Le prix

SUR BASE DE **15** PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO (RESERVATION JUSQU'AU 15/02/2024) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.150 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **330 €**

PRIX NORMAL (RESERVATION APRES LE 15/02/2024) :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.275 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **330 €**

CE PRIX COMPREND :

- / Les vols internationaux Bruxelles-Marseille à bord de la compagnie régulière Brussels Airlines
- / Les transferts Marseille-Aix-en-Provence en autocar
- / Les taxes d'aéroport (sous réserve de modification par la compagnie aérienne, à ce jour : ± 61 €)
- / L'hébergement et le petit déjeuner en chambre confort à l'hôtel des Augustins 3* de charme (ou similaire)
- / La demi-pension hors boissons
- / Trois représentations avec des places en 1ère catégorie*
- / La visite privée de l'Hôtel d'Olivary
- / Les visites et excursions prévues au programme
- / L'encadrement culturel et musical par un guide-conférencier depuis Bruxelles
- / Les attentions de La Libre
- / La TVA d'application
- / La prime du Fonds de Garantie Voyages

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- / Les boissons, les pourboires et les dépenses personnelles
- / Les repas libres
- / Les assurances (annulation, assistance, bagages).
- / Les frais des éventuels tests Covid (PCR, antigénique, etc.) exigés avant, pendant ou au retour du voyage par les autorités locales, compagnies aériennes et autres prestataires (aucune restriction covid à l'heure actuelle).

* sous réserve d'impondérable ou d'un facteur indépendant de notre volonté

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 21/12/23

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT : FESTIVAL D'AIX-EN-PROVENCE, DU 7 AU 10 JUILLET 2024 LA LIBRE MUSIQUE

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
LUNDI AU VENDREDI : 9H - 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE & LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LA CARTE D'IDENTITÉ)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE & LIEU DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° CARTE D'IDENTITÉ : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE À 1 LIT DOUBLE À 2 LITS DOUBLE À PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS ÉPIDÉMIES) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUES (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + ÉPIDÉMIES DONT COVID) - PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 15 FEVRIER 2024 : 2.150 €**

APRÈS LE 15/02, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.275 €**

LE SUPPLÉMENT SINGLE EST DE : **330 €**

TAXES D'AÉROPORT INCLUSES - SOUS RÉSERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AÉRIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 7 JUIN 2024.

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
 SWIFT/BIC : KREDBEBB
 RÉFÉRENCE : FESTIVAL AIX D.3785

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulières de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les déposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirmeront jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be